

	
Délibération n° 20	Conseil Municipal du lundi 17 octobre 2022
Direction des Finances	Domaine de compétence : 8.4 - Aménagement du Territoire
<p>Le Lundi Dix Sept Octobre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 10/10/2022</p> <p>Membres présents : 24</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p> <p>Affiché le 20/10/2022</p> </div>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Franck TINDILLER, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, <b>Adjoints</b>, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Justine GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Anne-Marie GOLDTEIN <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Sophie DENEUX à Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b> 0</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Monsieur Xavier BRASSART</p> <p><b>Votants :</b> 32</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Madame Marine NEMPONT</p>
<p>Objet : Avenant 1 à la convention de mandat passée avec la CA2BM. Pôle d'échange multimodal de la gare d'Etaples-sur-mer / Le Touquet. Participation financière.</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint</p>	
Synthèse de la délibération :	Travaux de voirie réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal à Etaples-sur-mer. Avenant n°1 à la convention de mandat de 2017.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles R4201, R421-19 et suivants,

**Vu** la délibération n° 2017-294 du conseil communautaire en date du 16 novembre 2017 approuvant la passation d'une convention de mandat avec la commune d'Etaples-sur-mer pour les travaux de voirie réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle

d'échange multimodal à Etaples.

**Vu** la délibération en date du 18 décembre 2017 approuvant la passation des conventions de mandat avec la communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois pour l'opération d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare d'Etaples-sur-mer.

**Vu** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de voirie réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle d'échanges multimodal à Etaples certifiée exécutoire en date du 31 mai 2018,

**Vu** la délibération 2022-70 de la CA2BM relative aux travaux de voirie réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle gare et notamment l'avenant n° 1 à la convention de mandat passée avec la commune d'Etaples,

**Vu** l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 4 octobre 2022,

**Considérant** le montant estimatif mentionné dans cette convention de mandat à savoir 1 161 774.00 € HT soit 1 394 128.80 € TTC,

**Considérant** que dans le cadre de l'exécution des travaux, des ajustements en moins-values et en plus-values ont été rendus nécessaires permettant notamment d'intégrer des travaux supplémentaires sollicités par la commune,

**Considérant** les avenants aux marchés de travaux formalisés,

**Considérant** la décomposition actualisée entre les deux entités - par lot et par phase - annexée à la présente délibération,

**Considérant** que ces ajustements ont des répercussions sur les financements mobilisés au titre de l'opération dans sa globalité et notamment sur le financement européen FEDER et qu'à ce jour les recettes ne sont pas encore stabilisées,

**Considérant** la quote-part — hors subventions - imputable à la commune d'Etaples-sur-Mer à savoir 1 258 758.92 € HT soit 1 510 510.70 € TTC,

**Considérant** la nécessité de conclure un avenant n°1 à la convention de mandat pour entériner ces ajustements financiers,

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat entérinant les ajustements financiers, joint à la présente délibération.
- D'autoriser, Monsieur le maire, à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération.

#### **La délibération est adoptée par 32 voix pour.**

Vu pour être affiché le 20 Octobre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

